



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 mars 2004
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-huitième session**
Point 33 de l'ordre du jour
**La situation de la démocratie
et des droits de l'homme en Haïti**

**Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année**

**Lettre datée du 11 mars 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Jamaïque
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration sur la situation en Haïti publiée à l'issue de la réunion d'urgence que les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont tenue à Kingston (Jamaïque) les 2 et 3 mars 2004 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Stafford Neil**



**Annexe à la lettre datée du 11 mars 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration sur la situation en Haïti

3 mars 2004

Les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont tenu, les 2 et 3 mars 2004, une réunion d'urgence à Kingston (Jamaïque) pour examiner la situation en Haïti.

Les chefs de gouvernement ont jugé consternants et alarmants les événements qui ont conduit le Président Aristide à quitter sa charge, ainsi que les bouleversements et la violence politiques qui se poursuivent en Haïti. Ils ont appelé au rétablissement immédiat de la démocratie et au respect de la Constitution haïtienne.

Les chefs de gouvernement ont rappelé que les États-Unis, le Canada, l'Organisation des États américains et l'Union européenne ont été pleinement associés à la formulation du plan d'action de la Communauté des Caraïbes et que la communauté internationale a souscrit sans réserve à ce plan. Cette initiative, qui était inspirée par la volonté de préserver l'état de droit et fondée sur le principe d'un partage des responsabilités gouvernementales, liait tant le Président Aristide que l'opposition légitime à des engagements précis devant conduire à un règlement de l'impasse politique qui serait à la fois pacifique, respectueux de la Constitution et favorable au processus démocratique.

Les chefs de gouvernement ont été déçus par la réticence du Conseil de sécurité à répondre immédiatement aux appels à l'aide lancés par le Gouvernement haïtien.

Le dimanche 29 février 2004, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1529 par laquelle il autorisait le déploiement d'une force multinationale intérimaire en Haïti. C'était précisément ce que la Communauté des Caraïbes avait demandé, mais la résolution a été adoptée dans des circonstances très différentes de celles qui étaient envisagées dans son plan, puisqu'elle est survenue immédiatement après que le Président Aristide eut quitté sa charge.

Les chefs de gouvernement estiment que les circonstances dans lesquelles le Président a renoncé à sa charge créent un dangereux précédent pour les gouvernements démocratiquement élus du monde entier, du fait qu'elles constituent un encouragement à relever de leur charge des personnes dûment élues.

Réaffirmant les principes fondamentaux de gouvernance suivis par la Communauté des Caraïbes, qui sont basés sur la Charte de la société civile, ainsi que les principes consacrés par la Déclaration de Québec et la Charte démocratique interaméricaine, les chefs de gouvernement ont souligné que c'est à l'aune de ces principes qu'il convient de mesurer le caractère démocratique de la gouvernance en Haïti. À cet égard, il importe de ne prendre aucune mesure qui pourrait conférer une légitimité aux forces rebelles et de n'inclure ces forces dans aucun gouvernement intérimaire. Les chefs de gouvernement sont également convenus que la question

des relations avec l'administration intérimaire serait examinée d'urgence à la prochaine réunion intersessions de la Conférence.

Les chefs de gouvernement sont profondément troublés par les versions contradictoires qui circulent de la démission du Président constitutionnellement élu. Leur préoccupation a été aggravée par les déclarations publiques du Président Aristide selon lesquelles il n'aurait pas renoncé volontairement à sa charge. Les chefs de gouvernement demandent que soit diligentée une enquête placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour faire la lumière sur les circonstances qui l'ont conduit à renoncer à la présidence.

Lorsque la Communauté des Caraïbes a décidé d'admettre Haïti en qualité de membre, c'était par volonté de mettre fin à des années d'isolement et de ramener ce pays au sein de la famille caraïbe à laquelle il appartient par sa géographie, par son histoire et par leurs ancêtres communs. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé leur engagement en faveur du peuple haïtien et leur intention de poursuivre de façon constructive les efforts qu'ils déploient en vue de créer les conditions jugées nécessaires à sa sécurité à long terme, à son bien-être et à son progrès.

Cet engagement s'est manifesté tout récemment dans l'initiative lancée en janvier dernier par la Communauté des Caraïbes, avec l'appui de la communauté internationale, afin d'aider à régler l'impasse de longue date qui a polarisé le pays.

Les chefs de gouvernement ont souligné à ce sujet que la Communauté continuerait d'appuyer le développement politique économique et social de son État membre. Ils ont en conséquence chargé le Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes de constituer une équipe spéciale chargée de coordonner l'assistance de la Communauté à Haïti dans les domaines relevant de ses capacités. Conformément à la résolution 1529 (2004) du Conseil de sécurité, les chefs de gouvernement sont convenus de participer à la force de stabilisation des Nations Unies, de s'associer aux efforts visant à fournir une assistance humanitaire, et de contribuer à la reconstruction de l'économie et de la société civile, ainsi qu'à la reconstitution des structures, processus et institutions démocratiques du pays. Les chefs de gouvernement n'envisagent pas, dans les circonstances présentes, de participer à la Force multinationale intérimaire autorisée par le Conseil de sécurité.

Les chefs de gouvernement ont réaffirmé l'importance d'un retour à la démocratie constitutionnelle et exprimé le souhait de voir le rétablissement rapide de la paix et de la stabilité en Haïti, ainsi que le retour, dans les meilleurs délais, à la démocratie constitutionnelle, en coopérant avec le peuple haïtien dans le cadre d'un effort soutenu visant à rétablir les institutions démocratiques. Ils ont souligné que toute démarche ayant pour but d'assurer le retour à la normale en Haïti devait comprendre un plan de développement économique et social.

Les chefs de gouvernement ont accueilli avec satisfaction la nomination d'un Conseiller spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et s'engagent à coopérer étroitement avec lui dans ses efforts. Ils ont souligné que la création des conditions nécessaires à la stabilité politique, au développement économique et à la reconstruction institutionnelle du pays exigeait un engagement à long terme de la part de la communauté internationale, et en particulier des institutions financières internationales.

Les chefs de gouvernement demeurent préoccupés par la situation prévalant à Haïti en matière de sécurité. Ils ont affirmé que le désarmement des groupes

illégalement armés devait constituer une priorité urgente. Diverses informations continuent de faire état d'une situation chaotique à Port-au-Prince et, malgré la présence des forces militaires internationales, le respect de l'ordre public n'est pas manifeste. Les chefs de gouvernement ont déploré les pertes en vies humaines, la destruction de biens privés et les attaques à motivation politique, en particulier les menaces contre des membres du Gouvernement. Ils ont donc demandé aux forces internationales de mettre un terme au désordre et leur ont rappelé qu'elles avaient l'obligation juridique de le faire.

Les chefs de gouvernement ont déploré que les événements qui secouent actuellement le pays entraînent le départ d'un certain nombre d'Haïtiens, grevant de ce fait les ressources des États voisins.

Les chefs de gouvernement ont décidé de maintenir l'évolution de la situation politique à l'examen afin de déterminer les mesures à prendre dans l'intérêt du peuple haïtien.
